

Délibération n°D20250065

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale

Secrétaire de séance : Catherine TAVEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TRENTE JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 23/06/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Jacqueline SIMONNET (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU, Robert RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS :	Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Jean-Claude REY
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Marion SOK CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Fatiha BANCAL
	François CORNET	a donné délégation à	Robert RICHARD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL.

(1) Départ au dossier n° 22 « Demande d'autorisation environnementale pour le développement du site d'Eurengo – Avis sur le projet ».

(2) Arrivée au dossier n° 5 « Rapport annuel sur la délégation de service public du stationnement payant – Année 2024 ».

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE D'EURENCO - AVIS SUR LE PROJET

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale L.123-1 et suivants, l'article R.181-18 du Code de l'environnement ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 14 février 2025 et complété le 16 avril 2025 par EURENCO FRANCE SAS, dont le siège social est situé 683 allée de Brantes – 84700 SORGUES, pour le développement du site EURENCO de Bergerac situé Boulevard Charles Garaud ;

VU les pièces du dossier et notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ;

VU l'arrêté préfectoral n°BE-2025-05-04 du 20 mai 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'autorisation environnementale pour le développement du site EURENCO situé Boulevard Charles Garaud ;

VU le permis de construire PC 024 037 24 00004 déposé le 27 janvier 2025 pour une ligne de production de poudre pour munitions ;

VU les avis déjà formulés dans le cadre de l'instruction du permis de construire et notamment l'avis favorable de la DREAL ;

CONSIDÉRANT que par courriel parvenu le 21 mai 2025, les services préfectoraux ont sollicité la commune pour avis au titre de l'article R.181-18 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la commune doit donner un avis sur le projet ;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à l'environnement et qu'il est nécessaire dans le contexte géopolitique actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de développement du site d'EURENCO, situé Boulevard Charles Garaud.

Adopté par 31 Voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON (pouvoir), Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (pouvoir), Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Francois CORNET (pouvoir), Robert RICHARD.

2 abstentions : Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/06/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2025

et de l'affichage en date du - 3 JUL. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Catherine TAVEAU

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD